

LES REPÈRES...

...sur l'homophobie

Tout acte et/ou propos visant à agresser physiquement, moralement ou symboliquement des personnes homosexuelles – ou réputées comme telles – relève de l'homophobie (lesbophobie pour les femmes). Cette violence s'exprime de la part d'individus considérant souvent l'homosexualité comme une « déviance », voire une perversion et/ou une maladie.

L'homophobie reste aujourd'hui encore peu dénoncée : une discrimination « marginale » au regard d'autres violences mieux identifiées.

Malgré l'action des associations de défense des droits des personnes homosexuelles, malgré la progression du droit, les tabous persistent et le respect des droits dûs à chacun/e et ce quel que soit son sexe, son origine, et son orientation sexuelle n'est pas toujours garanti dans les faits.

L'égalité d'accès au(x) droit(s) pour chacun/e doit être garantie également dans la liberté d'aimer et de désirer toute personne de son choix.

NB : depuis 2004, l'homophobie est désormais punie au même titre que le racisme ou l'antisémitisme.

...sur le suicide

Selon les études conduites dans ce domaine, les questionnements des adolescents concernant l'orientation sexuelle et la prise de conscience par un jeune de son homosexualité, peuvent être à l'origine de mal-être et accroître significativement le risque de faire une tentative de suicide.

Pour autant, le passage à l'acte suicidaire relève de multiples facteurs : le mal-être, la perte d'estime de soi mais aussi l'environnement familial ou social. Celui-ci entraîne fréquemment un sentiment de culpabilité intense chez les proches de la personne suicidée. Si la prévention du suicide est effectivement « l'affaire de tous », il est impossible d'en faire endosser la responsabilité à une seule personne.

Parler du suicide n'est pas contagieux. Il est au contraire très important de ne pas rester seul face au mal-être voire aux idées suicidaires d'un proche. La possibilité d'en parler à des membres de son entourage et des professionnels, dans le respect des limites et des attributions de chacun, est essentielle et permet de replacer la prévention dans un travail d'équipe.

Le Conseil régional de Bretagne a créé en décembre 2004 une assemblée de jeunes lycéens et apprentis : le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ). Il s'agissait notamment de leur proposer un véritable espace d'expression ainsi que leur permettre la réflexion et l'action collective sur des thèmes « citoyens » par les jeunes et pour les jeunes bretons.

De novembre 2008 à mai 2010, les jeunes se sont réunis par commission et ont pu réaliser leurs projets.

Les élus de la commission « Solidarités locales et internationales » ont ainsi travaillé d'une part, à la réalisation d'un court-métrage sur le thème de la lutte contre l'homophobie dans les lycées et centres de formation d'apprentis et d'autre part, à l'animation d'un débat avec les jeunes spectateurs.

Ce court-métrage a pour vocation de susciter l'échange. L'échange et la projection de ce document sont donc indissociables ainsi que l'implication de l'équipe de direction de l'établissement.

Bravo aux conseillers régionaux jeunes pour leur implication dans ce projet.
Bon débat



Film réalisé par Ouest Audiovisuel

Contact Région Bretagne : 02 99 27 10 87



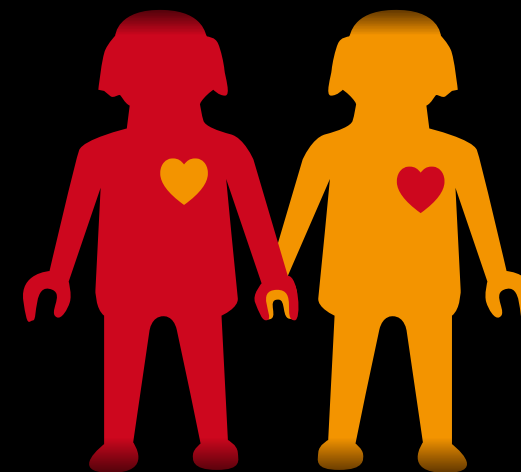
CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283, avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax. : 02 99 27 11 11 - www.region-bretagne.fr

Sij'avaiissu...

Homos, hétéros...

Ce n'est pas qu'une histoire de sexe !



Conseil Régional
des Jeunes lycéens
et apprentis

2008-2010

Action et film initiés par la commission « Solidarités locales et internationales »
du Conseil Régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne
Travail en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement de Bretagne
et l'association Mix-Cité



• formation • lycée •



LA PRÉSENTATION DU PROJET

Le questionnement posé par la commission « solidarités locales et internationales » du Conseil régional des jeunes (CRJ) 2008-2010

Les jeunes lycéens/nes et apprentis/es ont souhaité aborder la thématique de cette commission de travail à travers le respect des autres, en particulier au sein des lycées ou Centres de Formation d'Apprentis (CFA.).

La question de l'homophobie et des comportements homophobes a été validée entre eux lors de la rentrée scolaire 2009 : comment lutter contre les comportements homophobes au quotidien ?

Le projet

Il s'agit d'une action destinée à susciter prise de conscience et réactions à partir de la présentation d'un court-métrage suivie de l'animation d'un débat selon un fil conducteur construit.

Ainsi, les lycéens et apprentis de cette commission ont participé activement à la création d'un support vidéo, intitulé « Si j'avais su... » : ils ont écrit le scénario et ont été les acteurs du court-métrage.

En mai et juin 2010, les jeunes, en lien avec les équipes éducatives et avec l'appui de personnes ressources, ont animé dans quatre établissements scolaires un débat avec les classes ayant assisté à la projection.

Ce débat a permis un dialogue de « jeunes à jeunes » et donc a suscité le questionnement.

LE COURT MÉTRAGE : « SI J'AVAIS SU... » (13'30)

Un lycée, deux garçons, Bastien et Guillaume.

Bastien est homosexuel. Il a peur de le dire à Guillaume, son meilleur ami.

Une soirée festive.

Guillaume surprend Bastien et son petit ami, Manu.

Réaction violente de Guillaume, renforçant la détresse de Bastien...



L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PAR LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Le projet proposé par le CRJ ne se veut pas une simple manifestation ponctuelle dans la vie d'un établissement scolaire : il doit s'intégrer dans le projet de l'établissement dans le cadre du bien-être et de l'estime de soi des jeunes.

Le chef d'établissement sera particulièrement impliqué en amont, pendant et après la projection et le débat.

Compte-tenu des thèmes abordés et de leur impact possible sur le public invité, de l'importance de certains des questionnements suscités, des histoires personnelles que le film peut éventuellement raviver, il est indispensable que le CPE et l'infirmier scolaire soient présents pour enrichir le débat et être observateurs vigilants des réactions possibles. De même, les personnes ressources régulièrement associées aux actions de bien-être et d'estime de soi menées par le chef d'établissement seront utilement impliquées au cours du projet.

Le lien avec les parents des élèves doit être également établi.

Enfin, au titre de la volonté de responsabiliser les jeunes par d'autres jeunes, l'implication des membres du Conseil régional des jeunes, des élèves du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.), des délégués du Conseil de Vie Lycéenne (C.V.L.).. est primordiale, notamment pour l'animation du débat avec les classes concernées.